

Le Département a remis les subventions aux sportifs



Les représentants des clubs ont évoqué leur bilan annuel.

Dernièrement à Amilly, les conseillers départementaux Farah Loiseau et Christophe Bouquet ont remis aux responsables des associations sportives du canton de Châlette, les subventions allouées par la collectivité territoriale.

Par licencié et par arbitre

Cette aide est calculée sur la base de leurs licenciés sportifs. Elle est accordée une fois l'an, à raison de 5,40 € par licencié, et 10,80 € par arbitre officiel pour la plupart des associations. Le montant est de 4 € par licencié pour les clubs affiliés aux fédérations UFOLEP, FSCF et FSGT, 2,50 € pour ceux affiliés aux fédérations Sports pour tous (EPGV, USEP, UGSEL, UNSS et FFSU). Les licences déli-

vrées à titre gratuit ou journalières ne sont pas comptabilisées.

Le montant de la subvention accordée est divisé par deux pour les associations percevant une subvention de fonctionnement annuel. Les conseillers départementaux ont remis un total de 26.833 € à 25 clubs.

Cette rencontre a aussi permis aux représentants présents d'évoquer le bilan annuel. « Ils restent encore fragilisés par la crise sanitaire » a déclaré Christophe Bouquet.

Pour l'ensemble du Loiret, le département a distribué 615.000 € en 2021 à 943 clubs (115.000 € de plus qu'en 2020). La collectivité consacre un budget de 3,1 millions d'euros au sport pour tous les Loirétains.